



ESRP de l'APSAH

17 route de Rignac – 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone : 05 55 70 23 84

CONTACT : [esrp@apsah.asso.fr](mailto:esrp@apsah.asso.fr)

*Renseignements, visites et inscriptions :*

Chantal RULMONT

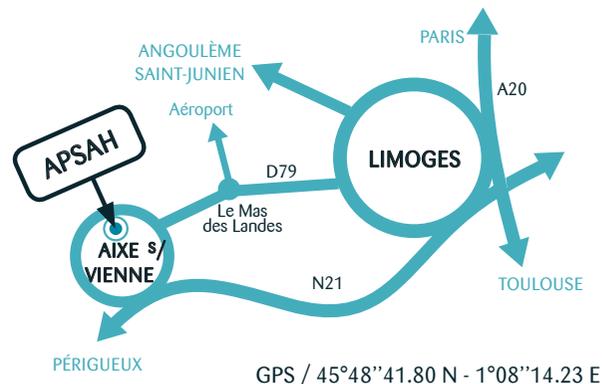
[crulmont@apsah.asso.fr](mailto:crulmont@apsah.asso.fr) - 06 85 07 88 82



## Pour venir nous rencontrer ...

De Limoges prendre la direction d'Aixe-sur-Vienne :

- soit par la D79 en passant par le Mas des Landes puis prendre la 1ère à droite et suivre les panneaux APSAH,
- soit par la RN21 puis en arrivant à Aixe-sur-Vienne, au 1er feu, prendre à droite puis suivre les panneaux APSAH.



Découvrez la formation  
OPH  
sur notre site Internet



<https://www.apsah.asso.fr/>

L'établissement dispose d'un internat et d'un service de restauration, d'un service de transport collectif, d'un accès Internet, d'une bibliothèque audio et braille, d'une salle de sport ...

L'équipe socio-éducative propose des animations culturelles et sportives les soirs et les week-ends.

Établissement et service de réadaptation professionnelle

ESRP de l'APSAH

17 route de Rignac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone : 05 55 70 23 84

Courriel: [esrp@apsah.asso.fr](mailto:esrp@apsah.asso.fr)



## OUVRIER(E) DE PRODUCTION HORTICOLE

Association pour la Promotion Sociale  
des Aveugles et autres Handicapés

## Le métier

L'ouvrier(ère) de production horticole participe au processus de culture des végétaux d'ornement.

Il intègre des comportements et des savoir-faire techniques qui tiennent compte des réglementations environnementales et du développement durable et sensibilisation aux techniques permacoles. Il travaille au sein d'une équipe dirigée par un responsable de culture.

## La formation

La formation « Ouvrier de production horticole (OPH) »

- préparation au CAPA : certificat d'aptitude professionnelle agricole - métiers de l'agriculture - option productions florales et légumières, délivré par le ministère de l'agriculture.
- préparation au titre professionnel OPH comprend 3 activités types, comportant 13 compétences :
  - ↳ multiplier des végétaux en production horticole (semer, bouturer, greffer, marcotter, diviser),
  - ↳ mettre en place et assurer le suivi de culture de végétaux (travailler le sol, repiquer, empoter, repoter, planter, placer et distancer, arroser et fertiliser, tailler, tuteurer et protéger les végétaux contre les maladies et parasites),
  - ↳ préparer, conditionner, réceptionner des végétaux et conseiller la clientèle (préparer et conditionner des végétaux en fonction d'un bon de commande, réaliser des compositions florales, aider et conseiller la clientèle sur site de production).

La formation « Agent de travaux de l'horticulture et du paysage » (ATHP)

- travailler la communication,
- accepter et comprendre les consignes,
- adapter son travail avec l'équipe,
- respecter les règles de sécurité.

## La validation

Formation validée par :

- Titre professionnel « Ouvrier(ère) de production horticole » - niveau 3 - homologué par le ministère du travail.
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) - métiers de l'agriculture - option productions florales et légumières.
- Attestation « Agent de travaux de l'horticulture et du paysage » - niveau 2.

*Possibilité d'obtenir par validation des acquis de l'expérience (VAE) le titre « Ouvrier de production horticole ».*



## Le public

La formation est accessible à un public mixte, travailleur handicapé, **à partir de 16 ans**, sur décision de la MDPH.



## La durée de la formation

La durée de la formation « Ouvrier de production horticole » est de 10 mois, dont 7 à 8 semaines d'immersion en entreprise.

Les dates d'entrée sont : septembre et février.

La durée de la formation « Agent de travaux de l'horticulture et du paysage » est de 8 à 12 mois. Parcours individualisés, avec possibilité d'entrée en modulaire. Alternance de périodes d'application en entreprise et de formation en établissement.

## Les effectifs

Les effectifs en section sont de 12 stagiaires maximum.



**La formation est accessible aux publics déficients auditifs et déficients visuels.**